LE POINT EN RECHERCHE

Juillet 2010 Série socio-économique 10-014

Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 : Numéro 8 — Conditions de logement et profil des aînés ayant une incapacité

INTRODUCTION

Le présent numéro du *Point en recherche* fait partie d'une série de documents portant sur les conditions de logement et les caractéristiques des Canadiens ayant une incapacité. Il traite des aînés (personnes âgées de 65 ans ou plus) ayant une incapacité. Les données ayant servi à la recherche sont tirées de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001. Cette enquête est la plus importante réalisée au Canada sur les personnes ayant une incapacité. Elle nous renseigne sur la prévalence et la gravité de certains types d'incapacité, sur l'utilisation d'aides et les besoins insatisfaits dans ce domaine, et sur la participation à différentes activités du quotidien.

DÉFINITIONS

Population ayant une incapacité étudiée dans le présent numéro

L'EPLA de 2001 vise les aînés qui vivent dans des ménages privés, mais ne tient pas compte des résidents des établissements de soins de longue durée, des établissements de soins pour bénéficiaires internes et des autres types de logements collectifs habituellement réservés aux aînés et aux personnes ayant une incapacité. Le Recensement de 2001 a dénombré 327 670 résidents dans ces établissements et la majorité était âgée de 65 ans ou plus[1].

Les données présentées ici sont différentes de celles du premier numéro. En effet, ces dernières sont fondées sur le Recensement de 2001 et se distinguent nettement de celles de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 sous l'angle de l'identification des personnes ayant une incapacité. Selon les estimations de l'EPLA de 2001, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus ayant une incapacité serait inférieur de 330 000 à celui établi grâce au Recensement de 2001. Cet écart s'explique par les réponses données : certaines personnes ayant dit « oui » aux questions du recensement sur les incapacités ont répondu « non » aux questions plus détaillées portant sur des types précis d'incapacité intégrées au formulaire de l'EPLA de 2001. L'écart est également attribuable aux différences de couverture géographique : contrairement à l'EPLA de 2001, le Recensement de 2001 vise les habitants des territoires et les membres des communautés des Premières nations.

Incapacité et EPLA de 2001

L'EPLA de 2001 comporte des questions concernant des aspects précis de la vie quotidienne pour lesquels le répondant peut éprouver des difficultés permanentes. Dix types d'incapacité sont visés par l'Enquête, auxquels s'ajoute une catégorie « inconnue[2] »; les voici :

- Mobilité
- Agilité
- Vision

[1] Statistique Canada, 2002, Recensement de 2001 : Logements collectifs, série analytique du recensement de 2001, no 96F0030XIF2001004 au catalogue de Statistique Canada.

[2] La nature de l'incapacité est inconnue lorsque la personne interviewée a dit « oui » aux questions générales sur les limitations d'activités, mais a répondu « non » aux questions sur la nature de l'incapacité qui ont suivi.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

- Ouïe
- Parole ou communication
- Déficience intellectuelle
- Apprentissage
- Mémoire
- Troubles émotifs ou psychologiques
- Douleur

Dans l'EPLA de 2001, la gravité de l'incapacité est évaluée en fonction de la fréquence et de l'intensité des limitations. Par exemple, une personne qui n'a aucune difficulté à marcher et à monter un escalier, mais qui ne peut se tenir debout en file d'attente plus de vingt minutes a une incapacité légère liée à la mobilité. Une personne qui ne peut se déplacer qu'en fauteuil roulant est considérée comme ayant une incapacité grave.

L'EPLA de 2001 a réuni des renseignements sur les différents types de modifications nécessaires ou utiles aux personnes ayant une incapacité, notamment les rampes et ascenseurs, qui permettent à ces personnes d'entrer plus aisément dans leur logement et d'en sortir, et les barres d'appui, les sièges élévateurs de baignoire et les corridors et embrasures de porte élargis, qui facilitent les déplacements à l'intérieur de la maison.

Besoins impérieux en matière de logement

On dit d'un ménage[3] qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement s'il n'occupe pas un logement acceptable ou s'il ne dispose pas d'un revenu suffisant pour avoir accès à un tel logement. On considère qu'un logement est acceptable s'il est de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres est suffisant, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO)[4].
- Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt[5].

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes) situés dans sa localité.

Lorsqu'il est question des besoins impérieux en matière de logement, les données sur les ménages ne tiennent pas compte des ménages agricoles, des ménages faisant partie d'une bande et des ménages vivant dans les réserves (le recensement ne recueillant pas de données sur les frais de logement de ces ménages), des ménages ayant un revenu inférieur ou égal à zéro, ni des ménages dont les frais de logement sont supérieurs à leur revenu, puisque les conditions de logement ne peuvent être évaluées dans ces ménages.

RÉSULTATS

Caractéristiques générales des personnes âgées de 65 ans ou plus ayant une incapacité

Répartition géographique

Le total des personnes de 65 ans ou plus ayant une incapacité s'élève à 1 423 200, ce qui correspond à un taux d'incapacité national de 41 % (voir le tableau 1).

---

[3] Par ménage, on entend un ménage privé. Les personnes résidant dans un logement collectif (voir le *Dictionnaire du recensement de 2001*, nº 92-378-XIF au catalogue, pages 213-217) sont, par définition, exclues.

[4] Selon la NNO, « suffisamment de chambres » signifie une chambre par couple d'adultes; par personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage; par couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; et par fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

[5] Par frais de logement, on entend :

- pour les locataires, le loyer ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux;
- pour les propriétaires, les versements hypothécaires (principal et intérêt), l'impôt foncier et, s'il y a lieu, les charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux. Les frais liés à l'entretien et aux réparations sont exclus.

Les données sur le revenu recueillies lors du Recensement de 2001 sont celles de l'année civile ayant précédé le Recensement, tandis que les données sur les frais de logement sont celles de 2001.

Il existe des variations d'une province à l'autre. Le taux le plus faible est relevé au Québec (29 %)[6] et le plus haut, en Nouvelle-Écosse (50 %).

Tableau 1 Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada et provinces, 2001

	Personnes âgées de 65 ans ou plus			
	Ensemble de la population	Personnes sans incapacité	Personnes avec une incapacité	Taux d'incapacité
CANADA	3 464 100	2 040 900	1 423 200	41,1 %
Terre-Neuve-et-Labrador	57 800	35 300	22 500	38,9 %
Île-du-Prince-Édouard	16 400	9 100	7 300	44,5 %
Nouvelle-Écosse	116 600	58 800	57 800	49,6 %
Nouveau-Brunswick	89 900	49 300	40 600	45,2 %
Québec	834 700	596 900	237 800	28,5 %
Ontario	1 349 800	738 000	611 800	45,3 %
Manitoba	131 300	70 200	61 100	46,5 %
Saskatchewan	118 000	62 700	55 300	46,9 %
Alberta	264 600	146 900	117 700	44,5 %
Colombie-Britannique	485 100	273 600	211 500	43,6 %

NOTA : Comprend les ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.
Source : EPLA de 2001

Âge et sexe

Le taux d'incapacité augmente avec l'âge et il est plus élevé pour les femmes que les hommes dans les trois groupes d'âge des aînés : de 65 à 74 ans, de 75 à 84 ans, et 85 ans ou plus. Le taux d'incapacité passe de 32 % chez les personnes de 65 à 74 ans à 72 % chez les personnes de 85 ans ou plus (voir le tableau 2).

Dans l'ensemble des personnes âgées de 65 ans ou plus, l'âge moyen des femmes est plus élevé que celui des hommes, et ce phénomène s'observe tant chez les femmes avec une incapacité que chez celles sans incapacité. L'âge moyen des premières se situe à 77 ans et celui des secondes, à 73 ans. Les âges moyens correspondants chez les hommes sont de 75 ans et de 72 ans.

Tableau 2 Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le groupe d'âge et le sexe, 2001

	Personnes âgées de 65 ans ou plus								
	Avec une incapacité			Sans incapacité			Taux d'incapacité		
	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes
65 ans ou plus	589 500	833 700	1 423 200	922 500	1 118 500	2 040 900	39,0 %	42,7 %	41,1 %
De 65 à 74 ans	287 900	347 200	635 100	653 300	715 200	1 368 500	30,6 %	32,7 %	31,7 %
De 75 à 84 ans	236 800	352 400	589 200	242 800	352 700	595 400	49,4 %	50,0 %	49,7 %
85 ans ou plus	64 800	134 100	198 900	26 400	50 600	77 000	71,1 %	72,6 %	72,1 %

Source : EPLA de 2001

[6] Dans toutes les enquêtes sur l'incapacité réalisées par Statistique Canada, le plus faible taux a été relevé au Québec.

Situation des particuliers dans le ménage

Environ 32 % des aînés ayant une incapacité vivent seuls, comparativement à 27 % des aînés sans incapacité (voir le tableau 3). Quelque 10 % des aînés ayant une incapacité sont des personnes hors famille vivant avec d'autres et 8 % font partie d'une famille monoparentale.

Chez les aînés, la probabilité de vivre seul augmente avec l'âge, et ce, quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité. Environ 24 % des aînés de 65 à 74 ans ayant une incapacité vivent seuls, comparativement à 21 % de ceux sans incapacité. Dans le groupe des 85 ans ou plus, la proportion de personnes habitant seules s'établit à 47 % chez celles ayant une incapacité et à 54 % chez celles sans incapacité.

Tableau 3 Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus, selon leur situation dans le ménage, la situation vis-à-vis de l'incapacité et le groupe d'âge

Situation des particuliers dans le ménage	Personnes âgées de 65 ans ou plus			
	avec une incapacité		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
	Personnes âgées de 65 ans ou plus			
Situation des particuliers dans le ménage, toutes situations confondues	1 423 200	100,0	2 040 900	100,0
Personnes seules	450 800	31,7	544 000	26,7
Personnes hors famille vivant avec d'autres personnes	139 800	9,8	118 500	5,8
Familles monoparentales	106 700	7,5	83 900	4,1
Couples sans enfants	630 700	44,3	1 132 000	55,5
Couples avec enfants	95 300	6,7	162 600	8,0
	Personnes âgées de 65 à 74 ans			
Situation des particuliers dans le ménage, toutes situations confondues	635 100	100,0	1 368 500	100,0
Personnes seules	150 300	23,7	287 000	21,0
Personnes hors famille vivant avec d'autres personnes	43 100	6,8	73 900	5,4
Familles monoparentales	40 100	6,3	47 000	3,4
Couples sans enfants	339 200	53,4	826 400	60,4
Couples avec enfants	62 400	9,8	134 100	9,8
	Personnes âgées de 75 à 84 ans			
Situation des particuliers dans le ménage, toutes situations confondues	589 200	100,0	595 400	100,0
Personnes seules	208 100	35,3	215 600	36,2
Personnes hors famille vivant avec d'autres personnes	61 000	10,4	36 000	6,0
Familles monoparentales	47 500	8,1	31 100	5,2
Couples sans enfants	242 600	41,2	285 600	48,0
Couples avec enfants	30 000	5,1	27 200	4,6
	Personnes âgées de 85 ans ou plus			
Situation des particuliers dans le ménage, toutes situations confondues	198 900	100,0	77 000	100,0
Personnes seules	92 400	46,5	41 400	53,8
Personnes hors famille vivant avec d'autres personnes	35 700	17,9	8 500	11,0
Familles monoparentales	19 000	9,6	5 800	7,5
Couples sans enfants	48 900	24,6	20 000	26,0
Couples avec enfants	2 900	1,5	1 200	1,6

Source : EPLA de 2001

Nature de l'incapacité

L'EPLA de 2001 envisage l'incapacité sous trois angles : le type ou les types d'incapacité déclarés; le nombre d'incapacités indiqué par le répondant; et la gravité (indice fondé sur la nature et l'intensité des incapacités déclarées).

Les trois types d'incapacité les plus souvent déclarés par les personnes de 65 ans ou plus sont la mobilité (78 %), l'agilité (72 %) et la douleur (61 %). (Voir le tableau 4.)

Plus un aîné vieillit, plus le nombre d'incapacités déclarées tend à progresser. Environ 17 % des aînés ayant une incapacité ne déclarent qu'une seule incapacité. Cette proportion diminue à mesure que l'âge augmente; elle passe de 19 % chez les 65 à 74 ans à 13 % dans le groupe des 85 ans ou plus (voir le tableau 5). À l'inverse, 11 % des aînés de 65 à 74 ans déclarent au moins cinq types d'incapacité, taux qui monte à 24 % chez les personnes âgées de 85 ans ou plus.

Les hommes aînés ayant une incapacité sont plus susceptibles que les femmes de déclarer un seul type d'incapacité (19 % contre 16 %).

Tableau 4 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 65 ans ou plus, selon le type d'incapacité, 2001

	(Nombre)	(%)
Incapacités, tous types confondus	1 423 200	100,0
Mobilité	1 110 800	78,0
Agilité	1 028 300	72,3
Douleur	873 200	61,4
Ouie	561 600	39,5
Vision	300 500	21,1
Mémoire	151 300	10,6
Parole ou communication	121 200	8,5
Troubles psychologiques	92 200	6,5
Apprentissage	72 600	5,1
Déficience intellectuelle	11 000	0,8
Nature inconnue	42 100	3,0

La somme des pourcentages dépasse 100 % puisque les répondants peuvent déclarer plus d'une incapacité.
Source : EPLA de 2001

Tableau 5 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 65 ans ou plus, selon le nombre d'incapacités déclarées et le groupe d'âge, 2001

Nombre d'incapacités	Nombre				Pourcentage			
	De 65 à 74 ans	De 75 à 84 ans	85 ans ou plus	65 ans ou plus	De 65 à 74 ans	De 75 à 84 ans	85 ans ou plus	65 ans ou plus
Ensemble des réponses	635 100	589 200	198 900	1 423 200	100,0	100,0	100,0	100,0
1	121 200	99 500	25 800	246 500	19,1	16,9	13,0	17,3
2	121 700	106 500	31 700	259 800	19,2	18,1	15,9	18,3
3	204 200	167 800	47 900	419 900	32,2	28,5	24,1	29,5
4	118 700	117 800	46 200	282 700	18,7	20,0	23,2	19,9
5	44 200	53 300	34 000	131 500	7,0	9,0	17,1	9,2
6	13 100	27 100	8 300	48 500	2,1	4,6	4,2	3,4
7	6 900	9 600	4 100	20 600	1,1	1,6	2,1	1,4
8 ou plus	5 000	7 800	1 000	13 600	0,8	1,3	0,5	1,0

Source : EPLA de 2001

Tableau 6 Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité et le groupe d'âge, 2001

Gravité de l'incapacité	Nombre				Pourcentage			
	De 65 à 74 ans	De 75 à 84 ans	85 ans ou plus	65 ans ou plus	De 65 à 74 ans	De 75 à 84 ans	85 ans ou plus	65 ans ou plus
Toutes incapacités confondues	635,100	589,200	198,900	1,423,200	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Légère	250,800	200,900	52,800	504,300	35.6%	33.9%	24.1%	33.0%
Modérée	170,100	136,600	46,800	353,500	27.8%	23.6%	23.2%	25.3%
Grave	148,700	167,000	49,900	365,400	26.2%	28.7%	28.0%	27.5%
Très grave	65,700	84,900	49,500	200,000	10.4%	13.9%	24.8%	14.2%

Source: 2001 PALS

Environ 42 % des aînés ayant une incapacité ont une incapacité grave ou très grave, 25 % ont une incapacité modérée et les 33 % restants ont une incapacité légère (voir le tableau 6).

La gravité de l'incapacité augmente avec l'âge. Parmi les personnes de 85 ans ou plus, 53 % ont une incapacité grave ou très grave, comparativement à 37 % des aînés de 65 à 74 ans.

Toutes proportions gardées, chez les aînés, moins d'hommes que de femmes ont une incapacité grave ou très grave (37 %, par rapport à 42 %).

Caractéristiques du logement des aînés vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Le nombre d'aînés vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux est pratiquement le même pour les personnes avec incapacité que pour celles sans incapacité. Cependant, 15 % des aînés ayant une incapacité vivent en situation de besoins impérieux, comparativement à 11 % des aînés sans incapacité (voir le tableau 7).

Au pays, c'est en Ontario que l'on observe le taux le plus élevé (18 %) d'aînés ayant une incapacité et vivant en situation de besoins impérieux en matière de logement et c'est en Saskatchewan que le taux est le plus faible (8 %).

Tableau 7 Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada et provinces, 2001

	Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
	avec une incapacité		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada	217 500	15,3	213 700	10,5
Terre-Neuve-et-Labrador	3 600	15,9	3 200	9,0
Île-du-Prince-Édouard	1 000	14,1	*	*
Nouvelle-Écosse	9 800	17,0	7 600	12,9
Nouveau-Brunswick	3 700	9,1	*	*
Québec	29 700	12,5	53 200	8,9
Ontario	110 300	18,0	97 100	13,2
Manitoba	7 600	12,5	3 800	5,4
Saskatchewan	4 400	7,9	3 900	6,3
Alberta	14 300	12,2	9 600	6,6
Colombie-Britannique	33 000	15,6	32 000	11,7

* Données supprimées en raison de la taille de l'échantillon.
Source : EPLA de 2001

En moyenne, les aînés canadiens ayant une incapacité présentent une fois et demie plus de risques de vivre dans un ménage éprouvant des besoins impérieux que les aînés sans incapacité. Au Manitoba, les premiers courent deux fois plus de risques que les seconds. En Nouvelle-Écosse, en Alberta et en Colombie-Britannique, la probabilité que les aînés avec une incapacité éprouvent des besoins impérieux est 1,3 fois plus forte.

Milieux urbain et rural

Dans les centres urbains, la probabilité de vivre dans un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement est de 17 % pour les aînés ayant une incapacité, comparativement à 12 % pour les aînés sans incapacité (voir le tableau 8). Dans les régions rurales, environ 10 % des aînés ayant une incapacité vivent en situation de besoins impérieux, par rapport à 6 % des aînés sans incapacité.

Mode d'occupation du logement

Neuf pour cent des aînés avec une incapacité qui vivent dans un logement leur appartenant ou appartenant à un membre de leur famille présentent des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 32 % de ceux qui sont locataires (voir le tableau 9). Parmi les aînés sans incapacité, 6 % font partie d'un ménage de propriétaire-occupant présentant des besoins impérieux, contre 27 % de ceux qui vivent dans un logement locatif.

Tableau 8 Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et la région, 2001

	Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
	avec une incapacité		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Toutes régions confondues	217 500	15,3	213 700	10,5
Régions urbaines	190 200	16,6	192 700	11,6
Régions rurales	27 300	9,8	21 000	5,6

Source : EPLA de 2001

Modifications visant l'accès au logement et l'intérieur du logement

Environ 76 % des aînés ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement indiquent ne pas se servir ni avoir besoin de dispositifs spéciaux pour les aider dans la vie quotidienne. Sur les 24 % restants (51 700 aînés) qui se servent ou ont besoin de ces dispositifs, 79 % disent avoir toutes les installations dont ils ont besoin, 14 % déclarent n'avoir aucun des dispositifs nécessaires et 7 % affirment ne pas avoir tous ceux requis (voir le tableau 10).

Tableau 9 Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le mode d'occupation du logement, 2001

Mode d'occupation	Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
	avec une incapacité		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Ensemble des logements	217 500	15,3	213 700	10,5
Logement appartenant à un membre de la famille	89 100	8,8	91 400	5,8
Logement locatif	128 400	31,6	122 300	27,0

Source : EPLA de 2001

Tableau 10 Modifications au logement utiles ou nécessaires aux personnes âgées de 65 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, 2001

Modifications au logement utiles ou nécessaires	Personnes âgées de 65 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité	
	(Nombre)	(%)
Ensemble des personnes se servant ou ayant besoin de modifications au logement	51 700	100,0
Personnes utilisant certains dispositifs et n'ayant pas besoin d'autres modifications	40 700	78,7
Personnes utilisant certains dispositifs et ayant besoin d'autres modifications	3 800	7,4
Personnes ayant besoin de certains dispositifs, mais n'en ayant aucun	7 100	13,7

Source : EPLA de 2001

Parmi les 10 900 aînés ayant une incapacité et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement qui manifestent des besoins non satisfaits sous l'angle des modifications au logement, 54 % souhaitent avoir des barres d'appui ou un siège élévateur de baignoire dans la salle de bains; 26 %, une rampe ou une entrée au niveau de la rue; et 26 %, une porte automatique ou facile à ouvrir (voir le tableau 11).

Tableau 11 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 65 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement qui déclarent avoir des besoins insatisfaits pour ce qui est des modifications au logement, selon le type de modification, 2001

Besoins insatisfaits pour ce qui est des modifications du logement	Personnes âgées de 65 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux	
	(Nombre)	(%)
Ensemble des modifications supplémentaires nécessaires	10 900	100,0
Rampe ou entrée au niveau de la rue	2 800	25,7
Porte automatique ou facile à ouvrir (y compris les leviers actionnant la poignée)	2 800	25,7
Corridor ou embrasure de porte élargi	*	*
Monte-escalier ou ascenseur	2 400	22,0
Dispositif d'alarme visuel ou sonore	*	*
Barre d'appui ou siège élévateur de baignoire (dans la salle de bains)	5 900	54,1
Comptoirs abaissés dans la cuisine	*	*

* Données supprimées en raison de la taille de l'échantillon.
[a]La somme des composantes est supérieure à 100 %, certaines personnes ayant plus d'un besoin insatisfait.
Source : EPLA de 2001

Caractéristiques démographiques et socio-économiques des personnes âgées de 65 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Âge et sexe

Dans la population d'aînés qui vit dans un ménage présentant des besoins impérieux en matière de logement, la proportion de femmes s'établit à 73 % chez les personnes ayant une incapacité et à 70 % chez celles sans incapacité (pourcentages calculés à partir des données du tableau 12). Les hommes aînés ayant une incapacité qui présentent des besoins impérieux sont généralement beaucoup plus jeunes que les femmes : 54 % ont de 65 à 74 ans, comparativement à seulement 37 % des femmes (voir le tableau 12).

Tableau 12 Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le sexe et le groupe d'âge, 20012001

Sexe	Groupe d'âge	Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
		avec une incapacité		sans incapacité	
		(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Les deux sexes	65 ans ou plus	217 500	100,0	213 700	100,0
	De 65 à 74 ans	89 700	41,2	125 300	58,6
	De 75 à 84 ans	92 700	42,6	74 700	35,0
	85 ans ou plus	35 000	16,1	13 700	6,4
Hommes	65 ans ou plus	58 100	100,0	64 600	100,0
	De 65 à 74 ans	31 200	53,7	44 000	68,1
	De 75 à 84 ans	22 600	38,9	*	*
	85 ans ou plus	4 200	7,2	*	*
Femmes	65 ans ou plus	159 400	100,0	149 100	100,0
	De 65 à 74 ans	58 500	36,7	81 300	54,5
	De 75 à 84 ans	70 100	44,0	*	*
	85 ans ou plus	30 800	19,3	*	*

* Données supprimées en raison de la taille de l'échantillon.
Source : EPLA de 2001

Situation des particuliers dans le ménage

Dans l'ensemble des aînés ayant une incapacité et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, 65 % vivent seuls, comparativement à 67 % des aînés sans incapacité (voir le tableau 13), tandis que 21 % font partie d'un couple sans enfants, qu'ils aient ou non une incapacité.

Tableau 13 Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et leur situation dans le ménage, 2001

Situation des particuliers dans le ménage	Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
	avec une incapacité		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Situation des particuliers dans le ménage, toutes situations confondues	217 500	100,0	213 700	100,0
Personnes seules	141 400	65,0	143 400	67,1
Personnes hors famille vivant avec d'autres personnes	12 600	5,8	10 500	4,9
Familles monoparentales	12 500	5,7	9 600	4,5
Couples sans enfants	45 700	21,0	44 700	20,9
Couples avec enfants	5 400	2,5	5 300	2,5

Source : EPLA de 2001

Statut d'immigrant

Parmi la population d'aînés vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux, la proportion d'immigrants ayant une incapacité (36 %) est plus importante que celles des immigrants sans incapacité (33 %). (Voir le tableau 14.)

Tableau 14 Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le statut d'immigrant

Statut d'immigration	Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
	avec une incapacité		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous statuts d'immigrant confondus	217 500	100,0	213700	100,0
Non-immigrants	139 000	63,9	143400	67,1
Immigrants	78 500	36,1	70300	32,9

Source : EPLA de 2001

Chez les aînés ayant une incapacité et vivant dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux, la proportion d'immigrants varie selon l'âge : elle se situe à 34 % dans le groupe des 65 à 74 ans, à 39 % chez les 75 à 84 ans et à 35 % chez les 85 ans ou plus. Dans la population des aînés sans incapacité vivant dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux, la proportion d'immigrants diminue avec l'âge : dans le groupe des 65 à 74 ans, elle s'établit à 39 %, chez les 75 à 84 ans, à 32 %, et chez les personnes de 85 ans ou plus, à 23 %.

Revenu du ménage

Aux fins de la présente analyse, les ménages canadiens comptant au moins une personne de 65 ans ou plus ont été classés selon leur revenu avant impôt et répartis en cinq groupes égaux (quintiles), de la manière suivante :

Revenu très élevé :	64 434 $ ou plus
Revenu élevé :	40 736 $ à 64 433 $
Revenu intermédiaire :	28 082 $ à 40 735 $
Revenu modéré :	19 983 $ à 28 081 $
Revenu faible :	Moins de 19 983 $

Quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité, la majorité des aînés éprouvant des besoins impérieux en matière de logement ont un revenu relativement faible : la proportion faisant partie d'un ménage dans le quintile inférieur se situe à 67 % chez les personnes ayant une incapacité (parmi les ménages comprenant des aînés), comparativement à 71 % chez aînés sans incapacité (voir l'encadré et le tableau 15).

Tableau 15 Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le quintile de revenu du ménage, 2001

Quintile de revenu du ménage	Personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
	avec une incapacité		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous quintiles de revenu confondus	217 500	100,0	213 700	100,0
Revenus très élevé, élevé et intermédiaire (28 082 $ ou plus)	16 800	7,7	14 100	6,6
Modéré (de 19 983 $ à 28 081 $)	56 000	25,8	48 900	22,9
Revenu faible (moins de 19 983 $)	144 700	66,5	150 600	70,5

Source : EPLA de 2001

Tableau 16 Personnes âgées de 65 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon l'état de santé général, 2001

État de santé général	Personnes âgées de 65 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux	
	(Nombre)	(%)
Canada – Tous états de santé confondus	217 500	100,0
Excellent	8 400	3,8
Très bon	44 300	20,4
Bon	68 000	31,3
Moyen	62 800	28,9
Mauvais	24 700	11,4
Non déclaré, refus ou ne sait pas	9 300	4,2

Source : EPLA de 2001

La proportion d'aînés vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux dont le revenu de ménage se situe dans le quintile inférieur augmente avec l'âge, quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité. Environ 64 % des aînés âgés de 65 à 74 ans ayant une incapacité et vivant en situation de besoins impérieux déclarent un revenu de ménage compris dans le quintile inférieur, comparativement à 83 % de ceux qui sont âgés de 85 ans ou plus. Pour ce qui est des aînés sans incapacité éprouvant des besoins impérieux, 66 % de ceux qui ont de 65 à 74 ans et 88 % de ceux qui ont 85 ans ou plus font état d'un revenu de ménage compris dans le quintile inférieur.

État de santé

Environ 52 % des aînés ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement considèrent leur état de santé général comme « bon » ou « très bon » (voir le tableau 16).

L'état de santé déclaré par les répondants s'améliore avec l'âge parmi les aînés ayant une incapacité et vivant en situation de besoins impérieux. Alors qu'environ 46 % des aînés de 65 à 74 ans considèrent leur état de santé général bon ou très bon, la proportion monte à 52 % dans le groupe des 75 à 84 ans et à 64 % chez les 85 ans ou plus.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Caractéristiques générales des personnes âgées de 65 ans ou plus ayant une incapacité

Répartition géographique

- Quarante et un pour cent des Canadiens de 65 ans ou plus déclarent avoir un certain degré d'incapacité. Le taux d'incapacité le plus faible est enregistré au Québec (29 %) et le plus élevé, en Nouvelle-Écosse (50 %).

Âge et sexe

- Le taux d'incapacité augmente avec l'âge et il est plus élevé pour les femmes que pour les hommes dans tous les groupes d'aînés (de 65 à 74 ans, de 75 à 84 ans, et 85 ans ou plus).
- L'âge moyen des aînés ayant une incapacité est de 77 ans pour les femmes et de 75 ans pour les hommes.

Situation des particuliers dans le ménage

- Trente-deux pour cent des aînés ayant une incapacité vivent seuls.
- La probabilité de vivre seul en tant qu'aîné avec une incapacité augmente avec l'âge.

Nature de l'incapacité

- Les deux types d'incapacité les plus déclarés par les aînés sont la mobilité (78 %) et l'agilité (72 %).
- Le nombre d'incapacités citées par les aînés augmente habituellement avec l'âge.

Gravité de l'incapacité

- Chez les aînés de 65 ans ou plus ayant une incapacité, 42 % font état d'une incapacité grave ou très grave.
- La gravité de l'incapacité augmente généralement avec l'âge.

Caractéristiques du logement des aînés ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Répartition géographique

- La proportion d'aînés ayant une incapacité et vivant en situation de besoins impérieux en matière de logement s'établit à 15 %. Cette proportion varie considérablement selon les provinces : le taux le plus élevé est enregistré en Ontario (18 %) et le plus faible, en Saskatchewan (8 %).
- Dix-sept pour cent des aînés ayant une incapacité et vivant en milieu urbain éprouvent des besoins impérieux en matière de logement, alors que le taux correspondant s'élève à 10 % dans les régions rurales.

Mode d'occupation du logement

- Trente-deux pour cent des aînés ayant une incapacité et vivant dans un logement locatif présentent des besoins impérieux en matière de logement, par rapport à 9 % de ceux qui vivent dans un logement appartenant à un membre de la famille.

Modifications nécessaires visant l'accès au logement et l'intérieur du logement

- Sur les 51 700 aînés qui ont une incapacité et vivent dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement nécessitant des dispositifs spéciaux, pour entrer dans leur domicile et en sortir, par exemple, 21 % affirment ne pas avoir les dispositifs dont ils ont besoin. Les dispositifs le plus souvent manquants sont une barre d'appui et un siège élévateur de baignoire dans la salle de bains.

Caractéristiques démographiques et socio-économiques des aînés ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux

Âge et sexe

- Les femmes représentent 73 % des aînés ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux.
- Cinquante-quatre pour cent des hommes aînés ayant une incapacité et vivant en situation de besoins impérieux sont âgés de 65 à 74 ans et 8 % sont âgés de 85 ans ou plus; chez les femmes, les proportions correspondantes se situent à 37 % pour les 65 à 74 ans et à 19 % pour les 85 ans ou plus.

Situation des particuliers dans le ménage

- La proportion d'aînés ayant une incapacité et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement qui habitent seuls est de 65 %.
- La probabilité de vivre seul et d'être aux prises avec des besoins impérieux augmente avec l'âge chez les aînés.

Statut d'immigrant

- Au Canada, 36 % des aînés ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux sont des immigrants.

Revenu du ménage

- Environ 67 % des aînés ayant une incapacité et vivant en situation de besoins impérieux ont un revenu compris dans le quintile inférieur, qui englobe les revenus de ménage avant impôt de moins de 19 983 $.

État de santé

- Cinquante-deux pour cent des aînés ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement considèrent leur état de santé général comme « bon » ou « très bon ».

REMERCIEMENTS

La SCHL contribue au financement de la collecte de données sur le logement pour le Recensement du Canada et les enquêtes de Statistique Canada. L'information de Statistique Canada est utilisée avec la permission de l'organisme. Il est interdit aux utilisateurs de reproduire les données et de les rediffuser, telles quelles ou modifiées, à des fins commerciales sans le consentement exprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant, de Statistique Canada. On peut se renseigner sur l'éventail des données de Statistique Canada auprès des bureaux régionaux de l'organisme, sur son site Web (www.statcan.gc.ca) ou encore par téléphone, en composant, sans frais, le 1-800-263-1136.

Directrice de projet à la SCHL : Janet Kreda

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2010, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 13-07-10

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

67052